Charte de modération Facebook
Loire Forez agglomération

La page Facebook de Loire Forez agglomération est un espace d'information communautaire ouvert à toutes et à tous.

Elle vise à informer les internautes sur l'action des services communautaire de Loire Forez agglomération.

Les commentaires sur les publications de la page sont les bienvenus. N'hésitez pas à réagir, partager votre expérience, poser des questions et répondre aux questions des autres utilisateurs. Utilisez la langue française pour favoriser le dialogue.

Afin que le dialogue ait lieu de manière courtoise, satisfaisante et constructive, nous avons fixé des règles de modération. En « aimant » et en vous abonnant à cette page, vous vous engagez à les respecter. Avant de participer, nous vous invitons à consulter les règles de modération et de bonne conduite ci-dessous.

Les règles de modération

La page Facebook de Loire Forez agglomération est gérée par le Service Communication. Les commentaires postés sur la page peuvent être lus par l'ensemble des utilisateurs de la page Facebook.

La modération automatique de Facebook s'applique avant toute publication. Cette fonctionnalité supprime les messages que la plate-forme considère être du spam. De plus, le filtre à injures est activé. Une liste d'insultes les plus violentes est enregistrée et si un ou plusieurs des mots est écrit, le filtre empêche la publication a priori.

Les commentaires qui sont publiés et visibles, feront l'objet d'une modération a posteriori. Les contributions non conformes aux règles de bonne utilisation (voir ci-dessus) et/ou à la loi française seront masquées ou supprimées sans préavis. Le modérateur supprime les publications qu'il juge hors sujet, diffamantes, insultantes, ou s'attaquant de manière violente et injustifiée au travail des agents des services de l'État ou à d'autres membres de notre communauté Facebook.

En cas d'abus répété, et après avertissement, nous nous réservons le droit de restreindre, bannir ou bloquer le profil concerné de la page Facebook de Loire Forez agglomération.

Contenus interdits

Les commentaires sont libres à condition de respecter les règles élémentaires de bienséance. Afin de préserver le dialogue et le respect des personnes, le modérateur pourra supprimer sans avertissement préalable tout propos tombant sous le coup de la loi :

• incitation à la discrimination, à la haine ou à la violence à caractère raciste, xénophobe, homophobe, révisionniste ou négationniste,

• tout propos incitant à une consommation d'alcool excessive ou inappropriée, ou faisant l'apologie de l'ivresse.

Peuvent être notamment supprimés :

• les commentaires faisant l'apologie de crimes de guerre,

• les commentaires violents, insultants, agressifs ou vulgaires, constitutifs de harcèlement ou prenant à partie un ou plusieurs participants,

• les commentaires à caractère pornographique, obscène, diffamatoire ou dénigrant,

• les commentaires et contributions hors sujet, superflues, ou redondantes (spam), sans apport particulier pour les échanges,

• les commentaires et messages à des fins commerciales, publicitaires ou de prosélytisme,

• les attaques à caractère personnel à l'égard des femmes et hommes politiques et élu(e)s ou du personnel de Loire Forez agglomération,

• les liens renvoyant vers des sites extérieurs illégaux ou contraire aux lois et règlements en vigueur en France,

• les contributions abusives en « langage SMS », en langue étrangères et/ou en majuscules,

• les commentaires hors sujet, répétitifs (spam), ou non pertinents,

• les commentaires à caractère politique,

• les conversations privées sur la page, les échanges de coordonnées privées et les questions personnelles,

• les commentaires portant atteinte au droit à l'image, au droit au respect de la vie privée, aux droits d'auteur ou droits voisins,

• les commentaires portant atteinte à la protection des données personnelles d'un tiers. Les critiques ou les commentaires sur la modération doivent être effectués en privé. Chaque utilisateur peut à tout moment, si une contribution porte atteinte à ses droits, la signaler à la société Facebook, selon la procédure de signalement qu'elle a mise en place.

L'utilisateur de la page Facebook Loire Forez agglomération est seul responsable du contenu utilisateur (textes, images, opinions, fichiers, etc.) qu'il met en ligne sur la page.

Responsabilités

Chaque utilisateur reste responsable des propos qu'il publie. Loire Forez agglomération ne saurait être tenue responsable des contenus postés par les internautes. En cas de manquement grave ou répété, la contribution sera supprimée et l'auteur signalé à la plateforme.

L'utilisateur s'engage à ce que les contenus qu'il publie ne soient pas de nature à porter atteinte aux intérêts légitimes de tiers quels qu'ils soient. Les informations mises à disposition sur la page le sont uniquement à titre purement informatif. Il appartient à l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires permettant de protéger ses propres données pour accéder à la page.

Évolution de la charte

Les administrateurs de la page Facebook de Loire Forez agglomération se réservent le droit de modifier la présente charte à tout moment, sans avis préalable, pour l'adapter à l'évolution des réseaux sociaux ou du cadre légal. La version la plus récente est disponible sur : Site officiel de Loire Forez agglomération

Conseils d'utilisations :

Plusieurs recommandations élémentaires pour assurer des contributions respectueuses et compréhensibles (liste non exhaustive) :

- Assurez-vous que votre contribution soit en rapport avec le sujet abordé. N'entamez pas de discussions hors sujet ou à caractère privé. Les commentaires considérés comme « troll » seront supprimés. Un "troll" est un individu qui

persiste à lancer des discussions sur des sujets qui fâchent ou à semer la zizanie entre les participants.

- Veillez à ce que votre contribution soit compréhensible de tous (langue française, pas de langage SMS ou d'abréviations, etc.)
- Veillez à ne pas publier de coordonnées privées ou personnelles
- Mentionnez le nom de la personne à qui vous répondez, si tel est le cas
- Evitez d'écrire en majuscules car c'est souvent perçu comme un commentaire plus « agressif ».
- Ne postez pas plusieurs fois le même commentaire.

Charte mise à jour le 06/10/2026